



## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

# LES ORDONNANCES MACRON ET LEURS IMPACTS SUR LA CCNEAC

**Par Marie-Anne ROSSET, consultante et formatrice à Missions Culture SARL, précédemment administratrice générale de la MC2 – Maison de la Culture de Grenoble**

### Objectifs de la formation :

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de connaître et de comprendre les enjeux généraux de la réforme du Code du Travail et des ordonnances Macron et leurs impacts sur la Convention Nationale Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles ; leur permettant ainsi de prendre en compte ces changements dans la gestion des ressources humaines et financières de leurs structures.

### Profils concernés et pré-requis :

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de la gestion administrative de structures répondant de la Convention Nationale Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles (directeurs, administrateurs, responsables financiers et comptables...).

### Programme

- Le comité social et économique : la fusion des IRP
- La primauté de l'accord d'entreprise sauf exceptions
- Négociation dans les PME
- Plafond des indemnités prud'homales
- Licenciement : indemnités, lettre et délai de recours aux prud'hommes
- CDI de projet
- Licenciement économique
- Rupture conventionnelle collective
- Démission et chômage
- CDD et intérim
- Travail de nuit
- Compte professionnel de prévention
- Télétravail
- Modifications des cotisations maladie, chômage et CSG
- Droit à l'erreur de l'employeur
- Point sur la réforme de la formation professionnelle dans le cadre de la « Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel ».

### Informations pratiques

**La formation se déroulera sur 1 journée de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30 (soit 7h).**

En fonction du nombre d'inscrits elle aura lieu dans les locaux de Filage au 7B rue de Trévise à Lille ou dans une structure partenaire (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d'évaluation : Exercices pratiques tout au long de la formation

Taille du groupe : entre 5 et 12 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

**Coût de la formation :**

220€ HT + 44€ (TVA 20%) = 264€ TTC

**PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT**

***Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant :*** informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS [www.afdas.com](http://www.afdas.com)

***Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire :*** informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)

***Si vous êtes intermittent du spectacle :*** prenez contact avec l'AFDAS - [www.afdas.com](http://www.afdas.com)

***Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) :*** votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation

***Si vous travaillez en collectivité territoriale :*** prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

**Florène CHAMPEAU - 03 20 47 81 72 – [formation@filage.fr](mailto:formation@filage.fr)**

FILAGE – 7b rue de Trévis, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 55 – APE:9001Z

---

Filage est un organisme de formation professionnelle répondant aux critères qualité Datadock.

**RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR [WWW.FILAGE.FR](http://WWW.FILAGE.FR)**